

sous la direction de l'AIRe et de MÈTIS EUROPE



Association des  
ITEP et de leurs  
Réseaux

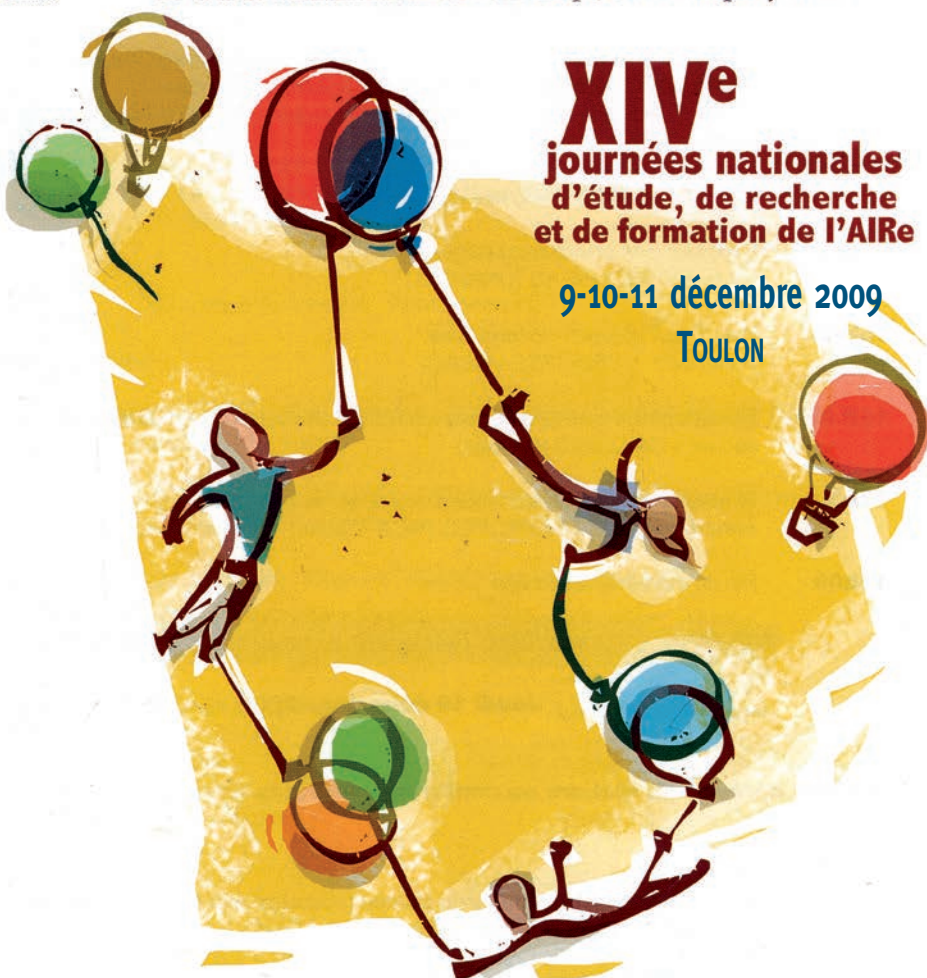
# PROFESSIONNELS des ITEP aujourd'hui

Le travail institutionnel : un dispositif à déployer ...

**XIV<sup>e</sup>**  
journées nationales  
d'étude, de recherche  
et de formation de l'AIRe

9-10-11 décembre 2009

TOULON



Sous le haut patronage des ministères de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et des personnes handicapées  
et de l'éducation nationale

**CHAMP SOCIAL**  
ÉDITIONS

T O U L O N , L E 9 D É C E M B R E 2 0 0 9

XIV<sup>es</sup> journées nationales d'étude, de recherche et de formation de l'AIRe  
*Professionnels des ITEP aujourd'hui*

M. FAVEREAU : Bonjour. Au nom du comité de pilotage de ces journées et au nom du Conseil d'administration de l'AIRe, j'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui. Je tiens à remercier la ville de Toulon pour son soutien et je remercie aussi nos partenaires, la MAIF, le Crédit agricole, la Société Générale qui nous ont aidés à l'organisation de ces journées.

Je remercie bien sûr l'équipe de ce très beau palais des congrès qui nous reçoit aujourd'hui et qui nous a reçus très gentiment chaque mois depuis environ un an, pour l'ensemble des préparatifs de cette rencontre. Nous serons peut-être quelques-uns à regretter ces voyages qui nous donnaient beaucoup de travail mais qui nous permettaient aussi de voir la Méditerranée, de manger en toutes saisons sur une petite place au soleil ou sur le port, de voir ou d'entendre les bateaux amarrés dans le port. C'était de petits morceaux de vacances au milieu d'un océan de préoccupations.

8 - J'aurais aimé vous parler un peu de Toulon et de sa riche histoire liée au port, ainsi qu'au bagne de Marseille transféré ici en 1609. Des lettres GAL marquées au fer rouge dans la chair des GALériens ont été remplacées par les lettres TF pour Travaux Forcés ; les travaux se divisaient alors en deux peines : la Grande fatigue qui consistait en des travaux pénibles et souvent dangereux ; la Petite fatigue était quant à elle souvent attribuée en fin de peine ; elle consistait en rangement, nettoyage et petits travaux ; elle était rétribuée 5 centimes par jour. Je n'ai pas le temps de vous en parler davantage. Je dois vous donner quelques indications pour ces trois jours qui, je l'espère, ne vous sembleront pas « 20 ans » ni « perpète ».

Premièrement, dès aujourd'hui et pendant les trois jours, notre intervenante du vendredi matin, Martyne Isabel FOREST, juriste québécoise, spécialiste des questions d'éthique et de clinique appliquée sera parmi nous ; elle est chargée de tenir le fil rouge de ce colloque et de nous donner ses impressions vendredi après-midi. Je vous la présente afin que vous ne soyez pas étonnés qu'elle se rapproche de vous ; je sais que vous lui ferez bon accueil. (*Applaudissements*).

Deuxièmement, à partir de demain, nous accueillerons la radio Vivre FM pour deux jours d'émission en direct. Le studio se trouvera dans le hall et le programme sera affiché. Fondée en 2004, Vivre FM est une radio spécialisée « handicap, santé, solidarité ». Elle émet en Ile-de-France et partout ailleurs sur Internet.

Troisièmement, pour la journée de demain, je demande aux animateurs et aux équipes engagées dans les ateliers et les conférences-débats, de venir dès 8 heures 45 pour une rencontre d'harmonisation et de mise au point, ici. Concernant l'atelier F « témoignages

mis en scène », je précise que le travail se déroulera en deux temps : demain matin une préparation du petit groupe chargé de dire les témoignages ; l'après-midi la séance proprement dite. Je demande quelques volontaires pour compléter la petite équipe déjà constituée. Je sais que nous avons déjà 4 ou 5 personnes déjà volontaires ; nous souhaiterions avoir 2 ou 3 personnes de plus. Donc Anne-Sophie, Pascal, Claude. Nous souhaiterions également des volontaires venant le matin aussi pour préparer l'après-midi ; je suis sûr que ce sera une expérience très riche pour tous.

Je vous précise que, malgré les encouragements que nous avons reçus de toutes parts, il a été impossible d'obtenir la présence de représentants de la région, de l'ARS, de la DRASS, tant la période actuelle est charnière. En effet en janvier vont commencer les grandes manœuvres autour de l'ARS. M. COIPLLET, actuel Directeur de la DDASS des Bouches-du-Rhône et préfigurateur de la Direction de la jeunesse, du sport, de la cohésion sociale, n'a pu se libérer aujourd'hui. Il aurait dû venir vendredi mais à nouveau, du fait des grandes opérations autour de la grippe A, il faut qu'il soit à son poste vendredi matin. Malheureusement nous ne pourrions pas l'avoir parmi nous. Il nous a transmis ses encouragements.

Pour conclure nous avons renoncé à vous marquer les 4 lettres « AIRE » au fer rouge parce que nous n'avons pas trouvé assez de forgerons pour le faire ; ce n'est plus ce que c'était... Nous espérons que ces trois jours ne seront ni une Petite fatigue ni une Grande fatigue, que ce ne sera pas non plus une Grosse fatigue. Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Caroline DEPALLENS qui représente la ville de Toulon. (*Applaudissements*).

- 9

M<sup>me</sup> DEPALLENS : Mesdames, Messieurs, pour moi c'est un honneur aujourd'hui de vous recevoir au nom de M. Hubert FALCO, Secrétaire d'État, Maire de Toulon, dans notre ville de Toulon et de voir le nombre de personnes présentes à ce colloque. C'est même un double honneur : au titre de représentante d'une équipe municipale qui est très engagée dans le soutien et l'accompagnement des personnes handicapées mais aussi au titre de conseillère générale du Var, chargée des solidarités. Vous savez tous la place qui est faite au département dans la politique de lutte contre la dépendance et contre toutes les dépendances.

Il y a quelques semaines ici même, au palais Neptune, se tenaient les premières journées de la jeunesse, sur l'initiative de la ville de Toulon. J'avais alors convaincu mes collègues adjoints conseillers municipaux de la nécessité de parler de la différence et de la place des jeunes porteurs de handicap. Ainsi nous avons pu, au cours de cette journée, aborder les jeunes porteurs de handicap et la Maison départementale des personnes handicapées, qui était présente, a pu apporter des réponses et surtout échanger sur cette problématique du handicap.

Quelques jours plus tard, toujours dans ce palais Neptune, une association a organisé le Salon du handicap, pour la quatrième année consécutive, qui permet dans ce même lieu de pouvoir échanger, de voir des professionnels, des fournisseurs, des associations de maintien à domicile, tout ceci dans un seul et même lieu et surtout de montrer que le handicap, cette différence, était un atout et non pas une faiblesse.

Toulon et plus généralement le Var se veulent aussi être acteurs dans l'intégration des populations les plus en difficulté. Même si les ITEP ne sont pas du domaine de compétence de la mairie ou du Conseil général, je ne peux que poser un regard attentif sur le rôle qui est le vôtre auprès des jeunes dont le parcours est souvent chaotique. De l'inclusion en milieu ordinaire à l'exclusion de l'école, du déni du handicap à l'acceptation de la différence par les familles, que de chemins incertains à emprunter. J'ai cru comprendre que la préoccupation des organisateurs en ce début de journée était de se poser en gardiens du temps. Aussi je ne vais pas abuser du vôtre et je vous souhaite encore une fois la bienvenue dans la ville de Toulon. Soyez-y comme chez vous et que ces journées vous permettent d'enrichir vos pratiques dans l'intérêt des enfants, de leurs familles et de notre société tout entière. Si vous connaissez Toulon, vous partirez avec ce dicton que je vous dirai en français et non en provençal. Vous serez obligés de revenir car « qui se lève de Toulon se lève la raison ». Merci. (*Applaudissements*).

Je vais laisser la parole à Nathalie PATISSOU, Directrice de l'autonomie au Conseil général du Var et Présidente de la commission des droits et de l'autonomie.

M<sup>me</sup> PATISSOU : Merci encore Caroline pour cette entrée en matière. Je vais en quelques chiffres vous situer notre département qui, au-delà du port, du soleil et des petits restaurants fort sympathiques, est le 22<sup>e</sup> département de France en termes de population et qui pourtant voit sa MDPH être la huitième en termes d'activité.

10 - Donc quelques chiffres pour vous permettre de nous connaître. Nous avons accueilli en 2008 (cela figure dans le rapport d'activité) 17 700 personnes, en accueil physique ; reçu 28 000 appels téléphoniques et 44 000 décisions ont été rendues par la CDA. Vous imaginez bien le volume important qui est le nôtre et que peut-être, dans vos départements respectifs, vous ne connaissez pas toujours à cette hauteur.

En ce qui concerne l'activité liée aux enfants, on constate que la croissance des besoins continue. Nous avons eu +30 % de dossiers entre 2006 et 2007, +42 % entre 2007 et 2008. Chaque dossier comprenant de surcroît 17 demandes à traiter, vous imaginez les volumes.

Un premier problème dont mon collègue parlera plus longuement tout à l'heure au niveau des MDPH ; ce sont de très jeunes enfants ; nous avons eu à apprendre, même si nous avons hérité de compétences qui étaient déjà acquises au niveau des CDES et de la COTOREP. Nous avons quand même eu des problèmes de délais de traitement très rapidement à cause notamment de la saisonnalité des demandes. Grâce à un partenariat avec l'Éducation nationale, notamment, nous avons pu étaler ces traitements sur le long de l'année et aujourd'hui être dans les clous des délais de 4 mois, ce qui est vrai pour le secteur « enfants » et plus difficile pour le secteur « adultes ».

Je voulais vous communiquer ces quelques éléments pour que vous sachiez dans quel département vous êtes. Comme l'a dit M<sup>me</sup> DEPALLENS, vous êtes effectivement dans un département très militant de la prise en compte des souhaits des familles, des besoins des enfants comme des adultes, un département qui met en place beaucoup de choses, qui continue de s'interroger, qui développe des démarches qualité avec ses partenaires.

J'ajouterais que nous sommes très attentifs au niveau de la CDA et de la MDPH aux travaux menés par la CNSA concernant les prises en charge de frais de transport et concernant l'évolution du statut des MDPH, à ce qui va nous arriver et qui pose beaucoup de questions aujourd'hui. En l'état actuel de postes laissés vacants par l'État et du non-respect des engagements financiers à l'égard des MDPH, la loi de 2005 est réellement en péril. Nous avons besoin de la vigilance de chacun d'entre vous à votre niveau pour continuer à garantir le droit à la différence des personnes handicapées, des enfants handicapés et de leurs familles. Nous comptons sur vous. Merci. (*Applaudissements*).

Je donne la parole à mon collègue de la CDA du Vaucluse, M. Michel LAURENT.

**M. LAURENT** : Merci. Vous pouvez peut-être vous demander pourquoi je suis. D'ailleurs moi-même je me le suis demandé puisque je viens d'entendre deux interventions tout à fait précises et pointues sur les problématiques que nous avons à aborder dans la mise en place de la CDA. Un de mes collègues vient de dire que je suis jeune ; cela me fait extrêmement plaisir d'entendre cela, moi qui m'occupe de jeunes. En effet j'ai été élu Président de la commission des droits et de l'autonomie, dans le cadre de la loi 2005, sitôt ma prise de retraite de la fonction publique ; j'étais Inspecteur d'Académie du département du Vaucluse. Comme j'avais marqué beaucoup d'intérêt, dans d'autres départements aussi, sur le problème de l'intégration, de l'inclusion des enfants et de leur orientation, le Président du Conseil général, qui a monté la MDPH, m'avait demandé de regarder comment cette MDPH du 84 pouvait se mettre en place. Je lui ai donné un coup de main, pour faire en sorte que la mise en œuvre respecte beaucoup plus l'esprit que la lettre et j'y reviendrai.

Si vous permettez, vous n'êtes pas en terminale S dont je peux vous faire un peu d'histoire (Cela va être très bref), de l'histoire récente quand même. La loi d'orientation de 1975 avait donc 30 ans. Les circulaires Savary et Questiaux, dont les plus anciens doivent se souvenir, sont de janvier 1982/83 ; elles prenaient déjà en compte l'exigence de travailler entre le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Santé. Ces circulaires avaient donc 20 ans. Et voilà que fut publiée, il y a cinq ans, cette loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Vous l'avez dit vous-mêmes « Elle est jeune, elle est très jeune ». C'est vraiment en même temps mettre en œuvre une recherche action, travailler en même temps et faire.

Les difficultés étaient nombreuses et de plusieurs ordres. Premier ordre, d'ordre réglementaire : la création d'un groupement d'intérêt public. On n'était pas encore tellement habitué à travailler en groupement d'intérêt public. Ce groupement d'intérêt public, présidé par le Président du Conseil général, regroupe des personnes peu habituées à travailler ensemble. Certes elles travaillaient avec de vrais professionnels mais étaient peu habituées à travailler ensemble, que ce soit la DDASS, l'Éducation nationale, la Direction du travail et le Conseil général, chacun assumant parfaitement ses missions séparément mais là il fallait qu'elles travaillent ensemble. Donc nécessité d'avoir une culture commune ce qui n'était pas évident.

Des difficultés d'ordre budgétaire : je ne vais pas y revenir. Ma collègue vient de le dire, vous multipliez cela par le nombre de départements, vous augmentez certainement par les exigences dues à la proximité et vous avez des coûts faramineux. Vous y ajoutez, excusez-moi de le dire de cette manière, la dette de l'État. Cela a été dit, les engagements n'ont pas été tout à fait, et même loin s'en faut, respectés. C'est vrai, je partage tout à fait ce sentiment, que les personnes handicapées sont en péril à ce niveau, surtout qu'on ne sait pas encore ce dont demain sera fait, Maisons de l'autonomie ou pas.

Dans ces difficultés d'ordre financier, il fallait régler aussi la part de chacun et faire en sorte que la proximité (c'était la volonté du texte législatif) soit une proximité réelle. Quand on met en place une proximité dans le cadre de l'accessibilité, de la citoyenneté, la proximité crée aussi des coûts.

Enfin des difficultés d'ordre philosophique. Avec la loi de 75, il nous a fallu passer assez rapidement, toujours en termes de recherche action, du concept de réparation à celui de compensation ; donc mettre en place une réflexion, travailler, essayer de veiller, avec l'aide de la CNSA d'ailleurs, à l'évaluation de la personne handicapée, à l'évaluation mise en place d'un nouveau métier par l'équipe pluridisciplinaire. Enfin quid de la mise en œuvre du projet de vie ? Veiller à ce que le projet de vie de la personne handicapée ne soit pas un document rempli par l'administration, rempli par la MDPH pour la personne handicapée mais qu'il soit réellement, si possible, un projet de vie ou projet de scolarisation élaboré en participation avec la personne handicapée elle-même.

12 - Il nous a fallu essayer de mettre en œuvre tout cela dans tous les départements de France, le Vaucluse et le Var ne faisant pas exception, avec un souci constant d'être au plus près de chacun, au plus près des personnes concernées, ne plus penser pour elles mais penser avec elles et au contraire leur demander de penser d'abord, développer une méthodologie adéquate. Il a fallu veiller à la mise en place, à l'élaboration progressive d'une nouvelle culture fondée sur les principes de la loi ; travailler, réfléchir ensemble, associations, établissements, familles, institutionnels, anciens et nouveaux. Le Conseil général n'était pas membre de la CDES ; cela lui coûtait mais il n'était pas partie prenante ni acteur de la CDES.

Il a fallu aussi veiller et résorber les retards des commissions précédentes, CDES et surtout COTOREP ; améliorer les délais de traitement ; tout cela en sachant qu'il y avait des difficultés d'ordre technique. Rappelez-vous ou je vous l'apprends : les logiciels de gestion COTOREP étaient différents des logiciels de gestion CDES. De plus celui de CDES venait de sortir, il était tout nouveau, il n'était pas compatible, il a fallu faire un travail considérable de recherche, avec l'aide de la CNSA pour mettre en place ces logiciels et ces outils de travail.

Nous avons également dû assurer l'évaluation des compétences et les difficultés du demandeur, avec la mise en place d'outils nouveaux. Comment faire cette évaluation, comment travailler ensemble, comment aller voir sur place, comment permettre à l'équipe pluridisciplinaire de faire un travail précis, pointu et surtout être compris ? Etre attentifs, ce n'est pas la moindre des difficultés, aux projets personnalisés de scolarisation, c'est-à-dire qu'il fallait aussi définir ensemble le nouveau métier de

réfèrent scolaire qui n'avait rien à voir ou peu avec celui de Secrétaire de CCPE ou Secrétaire de CDES. Réfèrent scolaire non seulement par l'étendue de l'âge et l'éventail des personnes concernées (enfants, adolescents, étudiants) mais aussi la façon de travailler au sein du département, sachant aussi que les référents scolaires ont vu la mission qu'ils avaient en tant que secrétaires de CCPE augmenter mais que le nombre de référents a rarement augmenté de manière conséquente.

Comment établir de manière objective les plans de compensation ? Comment définir l'orientation vers un ITEP qui était l'élément central ? Comment mettre en œuvre et prendre une décision d'orientation qui s'impose aux établissements et, le cas échéant, apporter les préconisations d'accueil et celles des familles ?

Veiller enfin aux conditions des procédures d'orientation et d'affectation, en tenant compte des réalités, des structures et des institutions ; sachant bien qu'il n'y a pas une adéquation parfaite, loin s'en faut, entre les structures disponibles et les besoins réels dans chaque département, avec les différentes qualités, les différentes situations des personnes handicapés elles-mêmes et des adolescents.

Je vais prendre un exemple qui vous est propre : la préconisation de l'orientation en ITEP et vous préciser la politique de la CDAPH du Vaucluse. Je ne parle au nom de qui que ce soit. Cet exemple vous concerne puisque je sais que votre public est essentiellement caractérisé au niveau d'adolescents, d'enfants en difficulté psychologique par des troubles du caractère et du comportement. Je sais aussi que votre Président a œuvré, comme rapporteur de la commission scolarité du CNCPH, à la rédaction de deux textes très importants et très attendus, allant d'ailleurs dans le sens de ce que j'appellerai du travail à plusieurs, du travail en réseau. Le travail en réseau est facile à écrire mais ce n'est pas si évident que cela à mettre en œuvre.

- 13

Personnellement c'est aussi un sujet qui me préoccupait dans le cadre de mes fonctions d'inspecteur d'Académie et Directeur des services départementaux, que ce fut dans la Sarthe, dans la région parisienne ou dans le Vaucluse. À chaque fois qu'en tant que patrons du département, dans le champ de l'Éducation nationale, nous avions à orienter un adolescent vers un établissement spécialisé, je veillais toujours (et c'était particulièrement difficile, souvent difficile à mettre en œuvre) à ce qu'il n'y ait pas un fossé, qu'il n'y ait pas une rupture, qu'il n'y ait pas un mur entre la vie scolaire de ces adolescents ou espérance scolaire ultérieurement et sa vie avec l'établissement et les services. C'est extrêmement difficile.

Probablement nous avons pu améliorer le système mais je crois que ce sont ces mêmes difficultés que je vis, en tant que Président de la commission des droits et de l'autonomie de la MDPH, pour essayer de faire en sorte que lorsque l'on prononce une orientation, un souci d'orientation on sait qu'on met en place un réseau qui comprendra plusieurs structures, plusieurs institutions, plusieurs systèmes et qu'il faudra faire en sorte que ceux qui s'inscrivent de droit, de fait dans ce réseau puissent avoir les conditions de travail suffisantes et nécessaires.

J'ai eu cette expérience puisque, dans l'Académie d'Aix-Marseille, le Vaucluse a été le premier département à créer ce que j'ai appelé à l'époque une unité pédagogique d'intégration post-collège, me refusant à appeler cela une UPI-lycée. Pourquoi une

UPI d'intégration post-collège ? Tout simplement parce qu'il n'est pas évident, il est au contraire totalement aberrant de considérer que l'enfant ou l'adolescent pouvait être scolarisé dans un lycée « comme cela », comme une unité pédagogique d'intégration, comme dans le cadre d'une classe d'intégration scolaire. Il pouvait y avoir des cours communs, il pouvait y avoir une participation mais j'exigeais qu'il y ait aussi la mise en place de tout un plateau réseau à côté de l'unité pédagogique d'intégration post-scolaire, donc dans le lycée professionnel ou le lycée d'enseignement général, ce plateau comprenant ITEP, atelier protégé, tout un nid de structures permettant de faire en sorte que l'animateur de ce réseau puisse offrir à l'adolescent un champ suffisamment grand d'expériences. Cette mise en place de réseau est vraiment une des préoccupations. Je sais que c'est aussi une grande préoccupation du recteur de l'Académie d'Aix-Marseille. En effet nous avons mis en place le conseil académique de suivi de la scolarisation et il répète à chaque fois qu'il souhaite que ce soit mis en œuvre.

Si j'ai évoqué les circulaires Savary et Questiaux, c'est pour souligner leur extrême modernité. Les textes auxquels vous avez participé assurent ce prolongement de la scolarisation des enfants et des adolescents en établissements spécialisés.

Des problèmes restent posés. Ce sont essentiellement des problèmes de définition de partenariat et des problèmes de formation. En tant qu'inspecteur d'Académie j'ai toujours eu beaucoup de mal à conduire des formations où l'on pouvait associer, dans la formation, des personnels d'ITEP et des personnels de l'Éducation nationale. Il y avait certes des formations faites par les personnels ITEP entre eux, certes des formations dans le plan académique de formation pour les personnels enseignants, mais comment faire s'agissant de rédiger un projet individualisé de scolarisation, qu'est-ce que l'on fait, qui est la part de celui-ci ou de celui-là ? C'était extrêmement difficile à concevoir et le choix qui peut se décider, se mettre en œuvre pour présider à ce type de travail est un choix conventionnel ; on met en place une convention, on essaie de travailler et on trouve les moments communs de fonctionnement.

Je suis également vice-Président du CREA PACA-Corse et nous sommes en train d'établir des propositions à l'Académie d'Aix-Marseille ; elles seront probablement proposées aussi à l'Académie de Nice, de manière à établir des passerelles. Comment peut-on travailler ensemble sur un certain nombre de sujets ? Comment peut-on faire quelque chose où les personnels des uns et des autres n'aient qu'un seul objectif, celui de l'adolescent qui nous est confié, que ce soit à l'Éducation nationale, que ce soit à l'institution sanitaire et médico-sociale, ou que ce soit aux deux. L'objectif essentiel est la mise en œuvre de son projet de scolarisation, perspective aussi de son projet de vie. Je vous remercie. Je voudrais terminer ce préambule (j'espère avoir respecté le chrono, Monsieur FAVEREAU) en vous souhaitant tous mes encouragements pour ces journées d'étude (Ce ne sont pas les premières auxquelles j'assiste) et pour la poursuite de votre travail et en vous remerciant de m'avoir accueilli. Merci. (*Applaudissements*).

**M. GONNARD** : Que de monde ! Bienvenue à tous. Merci à chacun de votre présence, merci aux intervenants précédents, représentants du CDA et de la mairie. Nous sommes heureux de vous accueillir, le comité de pilotage et moi-même, dans

le cadre de ces trois jours de travail que nous allons passer ensemble. Vous êtes cette année 700 participants. De Toulouse à Toulon nous pouvons repérer la même constante quant au nombre d'inscrits aux journées de l'AIRe.

Je remercie les Ministres, M<sup>me</sup> BACHELOT, M. DARCOS et M. CHATEL, qui en nous accordant leur haut patronage, reconnaissent le travail mené par notre Association. Je remercie aussi l'ensemble du comité de pilotage qui a mené la difficile mission de construire ces journées et de nous accueillir ici à Toulon. Je m'arrête deux minutes sur la composition de ce comité de pilotage. Les membres qui le constituent reflètent parfaitement bien la composition des professionnels qui travaillent dans nos établissements. Ce comité est représenté par des Directeurs, membres du Bureau et du Conseil d'administration de l'AIRe, par des Directeurs d'ITEP, Directeurs adjoints, un Directeur de Maison d'enfants à caractère social, des éducatrices, une assistante sociale. Excusez-moi si j'en oublie mais l'interdisciplinarité et la pluralité de cette équipe reflètent bien le triptyque de l'ITEP et de ses réseaux.

Je remercie spécialement nos amis corses qui se sont beaucoup engagés et ont fait la traversée de nombreuses fois.

Je salue la présence parmi nous de M. VANDERCAM, Président de l'Association belge IMP 140, de M<sup>me</sup> TIERS, Présidente de l'Association ANJEU-tc qui représente les familles d'enfants accompagnés en ITEP, ainsi que de Lionel DENIAU, Président d'honneur de l'AIRe et Président de l'Association MÈTIS Europe.

La thématique de ces trois journées s'organise autour de la question du travail institutionnel et de la complexité de l'intervention des professionnels en ITEP. La conjugaison des questionnements que nous allons aborder va progressivement nous amener, tout au long de l'année 2010, à définir ensemble ce qu'il en est du dispositif ITEP.

Que ce soit dans le décret qui crée les ITEP ou dans les échanges et les pratiques dont vous nous faites part, la nécessité d'innover, d'articuler, de définir, de communiquer sur les prises en charge thérapeutiques, éducatives et scolaires se confronte à la nécessité de repenser la place, la fonction et les difficultés des professionnels exerçant en ITEP.

À cette réalité que je qualifierai de « terrain », s'ajoutent de nombreuses interrogations concernant la recomposition du secteur médico-social qui interpelle les missions, l'organisation, la place des institutions et bien évidemment la culture et nos pratiques professionnelles.

Le décret sur les ITEP de 2005 est un texte porteur d'espoir. Sa mise en œuvre doit faire la place à une approche « clinique, personnalisée et humaine » des réponses. On sait bien qu'aujourd'hui l'empilement des textes, aussi généreux soient-ils, ne suffit pas à installer une nouvelle culture professionnelle. Les notions d'inclusion, de scolarisation, d'évaluation, de bientraitance, et j'en passe, sont autant de concepts qui nous obligent à penser le décloisonnement, l'articulation, la coopération et l'inter-institutions.

La culture partagée avec d'autres, que sous-tend la mise en œuvre du décret et de la circulaire ITEP, rappelée précédemment par Michel LAURENT, renforce l'idée qu'être professionnel dans le dispositif ITEP c'est aussi être acteur au quotidien dans un contexte complexe qui suppose un travail constant d'élaboration.

L'un des enjeux de ces journées sera bien de trouver dans ces conditions une nouvelle mobilisation de compétences et d'alliances.

Aujourd'hui la notion même d'institution est interpellée dans ce nouveau contexte et le terme génère souvent des malentendus.

L'institution médico-sociale se structure autour d'un projet. Pour l'ITEP il se conçoit comme une entité soignante et d'accompagnement. La mise en œuvre de ce projet ne peut se limiter à l'application d'une seule prescription. Il s'agit davantage d'un « prendre soin » qui se conjugue avec le triptyque thérapeutique éducatif et pédagogique.

C'est la raison pour laquelle notre Association est vigilante aux valeurs qui ont soutenu la parution du décret de 2005, sans en oublier les ouvertures possibles et les évolutions. Le décret est en quelque sorte notre capital culturel à tous, capital dont Pierre BOURDIEU donnait cette définition : un capital, on l'accumule au cours du temps pour le transmettre afin que chacun l'assimile dans les générations futures ».

J'imagine la richesse des débats à venir mais avant de laisser la parole aux intervenants, je souhaiterais vous présenter quelques actions sur lesquelles nous travaillons plus particulièrement avec le Bureau et le Conseil d'administration.

Nous nous sommes engagés tout au long de l'année sur des dossiers politiques et techniques mais aussi sur les aspects organisationnels de l'Association AIRE, afin de rendre son activité plus proche des préoccupations qui sont les vôtres et les nôtres bien sûr au Bureau et au Conseil d'administration. Je vais vous en tracer brièvement quelques grandes lignes.

16 - Un des dossiers importants sur lequel nous avons travaillé et que Michel LAURENT rappelait est celui de la scolarité. Dans le cadre du CNCPH. Nous avons activement participé, avec Jean-Marc DUBOIS, à cette commission Scolarité du CNCPH et nous sommes assez contents du résultat.

Nous trouvons dans le décret de coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social une référence explicite au décret ITEP. De même nous avons participé aux débats sur l'arrêté portant sur les Unités d'enseignement. L'un des objectifs visés par l'AIRE est atteint : les Unités d'enseignement continueront à exister dans le cadre des établissements médico-sociaux. Je rappelle qu'un des enjeux importants des débats sur les textes de la loi de 2005 était bien évidemment le risque de disparition et la fermeture des écoles sous contrat ou des Unités d'enseignement.

Malgré cette phase de réussite dans cette commission Scolarité, nous avons avec d'autres au CNCPH donné un avis défavorable à l'arrêté sur les Unités d'enseignement, pour la raison importante à nos yeux de l'absence totale de moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces Unités et notamment la disparition de la notion de responsable ou de coordinateur pédagogique.

Notre activité au sein du CNCPH ne se résume bien sûr pas à la scolarité. Les commissions spécialisées sur l'emploi, la compensation, l'accessibilité, la dépendance ont engagé un grand nombre d'entre nous.

Lionel DENIAU, pour sa part, siège avec moi en commission plénière et je lui fais un petit clin d'œil car Patrick GOHET me disait récemment que c'était grâce à lui

que les yeux des autres avaient pu s'ouvrir sur les problématiques liées aux difficultés de nos établissements et services, ainsi qu'aux jeunes qui y sont accueillis.

La nouvelle mandature du CNCPH vient de démarrer sous la présidence de Patrick GOHET ; nous allons vous y représenter le mieux possible. Ceci m'amènera à m'absenter une partie de la journée de demain, afin de participer à la commission plénière à Paris, durant laquelle sera étudiée l'attribution des postes de Présidents, d'animateurs et de rapporteurs des différentes commissions. J'en profite pour vous préciser que le forum qui aura lieu demain soir, ouvert à tous, sera présidé en mon absence par Lionel DENIAU, Président d'honneur d'AIRe et animé par Vincent LOCHMAN, journaliste à la radio Vivre FM, que je remercie très vivement pour sa présence ainsi que celle de son équipe.

Un autre dossier nous tient à cœur ces derniers temps et Arnaud VINSONNEAU viendra tout à l'heure vous apporter un éclairage : les agences régionales de santé. Je ne vais pas revenir longuement sur ce point qui va être développé par ailleurs. Nous devons faire preuve de pédagogie dans ce dossier car il va remodeler en profondeur nos repères institutionnels.

La parution des premiers projets de décret sur la loi « hôpital, patients, santé, territoires » nécessitera que l'on soit très attentif effectivement à la représentativité du secteur associatif, tant représentants de parents qu'associatifs gestionnaires. En cela l'UNIOPSS nous aide considérablement à soutenir les positions et les attentes concernant nos établissements et l'ensemble du secteur associatif.

L'ANESM, l'Agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale : vous avez dans vos malles eu un ensemble de documents que nous a fait parvenir l'ANESM, ce qui permet de se rendre compte de la dimension et de la place que tiennent les journées de l'AIRe. L'ANESM a tenu à nous les faire parvenir le plus rapidement possible afin que vous les ayez tous.

En tant que membre de l'AIRe à l'ANESM, Serge HEUZE et Yves MATHO participent aux débats et travaillent à la construction des référentiels concernant l'évaluation. Même si pour eux il n'est pas toujours simple de positionner les indicateurs illustrant notre activité, nous pouvons compter sur leur connaissance approfondie quant aux orientations et aux enjeux des ITEP, pour essayer de les faire valoir le plus fortement possible.

Voilà quelques dossiers, j'en oublie sûrement, mais le Conseil d'administration et le Bureau se mobilisent aussi régulièrement sur des dossiers traités à la CNSA, au Comité d'entente, à l'UNIOPSS, au CIEM (collectif inter-médias), bien sûr sur la question européenne, en particulier avec notre soutien à METIS-Europe et notre participation au Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes. Nous tentons aussi de développer cette année un travail d'articulation, de lien qui reste à préciser et à bien définir avec l'UNAFAM sur la question du handicap psychique. Dans le cadre d'alliances au CNCPH nous avons resserré des liens avec la FNASEPH, avec des syndicats tels que la FSU, le SNIUPP et avec un certain nombre de représentants de l'ensemble du secteur.

Pour compléter ce niveau politique, nous avons travaillé sur la rédaction de plusieurs textes : ITEP et MDPH ; le dispositif ITEP.

Nous avons travaillé sur des positionnements concernant les AVS, l'ARS.

Nous avons travaillé sur la communication : un livret contenant l'ensemble des positions de l'AIRe sera bientôt sur le site Internet que je peux vous annoncer actif très bientôt puisque vendredi matin J. François PRADENS fera une présentation en plénière pour l'ouverture « officielle » du site Internet. Merci à toi, Jean-François, d'avoir travaillé sur ce dossier.

Nous pouvons vous annoncer pour 2010 huit journées inter-régionales sur l'ensemble du territoire.

Voilà pour les actions que nous menons, autant sur le plan politique que technique. Nous avons mené, nous le verrons ce soir en assemblée générale et nous essaierons d'avancer d'une manière plus concrète sur ce dossier, une réorganisation territoriale de l'AIRe :

- premièrement pour renforcer le niveau national, avec sûrement l'élection dans les semaines à venir d'un vice-Président qui répondra, avec le Président de l'AIRe, aux nombreuses sollicitations concernant les travaux en cours au niveau national ;
- un deuxième point nous a, ces derniers temps, véritablement sollicités dans nos réflexions : rapprocher les travaux du national, les questions qui se posent dans les régions et que vous vous posez sur les territoires. Il y aura sûrement un re-découpage des régions afin de rapprocher les interlocuteurs du niveau national et du niveau régional.

18 -

Il est clair que les choix que nous avons effectués prennent en compte la notion actuelle de territoire, renforçant la représentativité régionale tout en gardant l'idée fondatrice de notre Association qui se doit de fédérer et de piloter les valeurs qui sont les nôtres au niveau national.

Notre conseil scientifique a clôturé une partie de ses travaux par la journée du 14 mars sur la déclinaison de l'ITEP. Je remercie l'ensemble de ce conseil scientifique, en particulier Yves MATHO et Dominique MALHAIRE pour leur contribution, leur animation et la coordination de ces travaux. Ils vous proposeront à tous, dès janvier 2010, une dynamique nouvelle de ce conseil scientifique ; je pense qu'ils vous en toucheront deux mots demain soir.

Cette activité au niveau national est complétée par l'accompagnement que Serge HEUZÉ met en place au sein des établissements qui en font la demande. Niort, Mâcon, Bastia, Paris, Tours, Basses et Hautes-Alpes, autant de lieux dans lesquels certains d'entre vous ont fait appel à ses connaissances du décret et de la circulaire, afin que nous partagions ensemble ce capital culturel.

Avant de terminer, je souhaiterais mettre l'accent sur le travail réalisé par l'Association de parents ANJEU-tc, représentée ici par sa Présidente, M<sup>me</sup> TIERS. Lors de l'assemblée générale d'AIRe au mois de mai, nous avons déjà évoqué le soutien nécessaire que nous devons apporter pour la pérennité de cette Association de parents. C'est pourquoi nous lui avons consacré l'éditorial d'une lettre de l'AIRe à

ses adhérents, afin d'alerter chacun d'entre vous sur l'avenir de leur activité. Je vous demande donc à tous de contribuer à son soutien par une information que vous pourriez faire dans le cadre des Conseils de la vie sociale, dans le but de trouver des parents militants qui apporteront leur contribution à l'activité d'ANJEU-TC. Je tenais vraiment à souligner cette part active et nécessaire pour l'AIRe au niveau national de soutenir et d'être soutenus par une Association de parents.

Le pilotage de ces journées a pris le relais de l'équipe de Toulouse mais déjà pour 2010 l'équipe de Caen est constituée avec des adhérents de Normandie et d'Île-de-France ; là aussi les frontières sont en train de bouger. L'AIRe, c'est avant tout un travail d'élaboration collectif, en lien avec l'ensemble du territoire. C'est ce que nous allons essayer de réaliser durant ces trois jours que je souhaite, comme d'habitude, riches et féconds grâce à votre engagement.

Merci de votre attention. Je laisse la place aux premiers intervenants de ces journées.  
*(Applaudissements).*